

LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) ESSO SAF ET STCM EN PHASE D'ÉLABORATION

Le PPRT ? Un outil pour prévenir les risques technologiques

Il définit les règles d'utilisation des sols compatibles avec l'activité de l'installation classée, les projets de développement locaux et les intérêts des riverains, et remédier aux éventuelles incompatibilités héritées du passé.

C'est un outil réglementaire élaboré par l'État en associant l'industriel, les communes, les collectivités locales, les associations concernées et en concertation avec la population.

Il identifie les zones de risques.

- Il évalue leur niveau de risques (aléas).
- Il définit des règles d'urbanisme et de construction.

Il détermine d'éventuelles mesures foncières et de protection du bâti existant à prendre par les collectivités et les particuliers.

Pourquoi un PPRT concernant les deux sites industriels ?

Le premier PPRT ne concernait que l'entreprise ESSO SAF. Il a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse en 2012 et le

jugement a été confirmé par la cour administrative d'appel de Bordeaux en 2014. Il était donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure. Or, depuis le décret du 13 avril 2010, la STCM a également été classé Seveso seuil haut. Les deux entreprises sont mitoyennes. Elles induisent des périmètres de risques qui se recoupent. Pour des raisons de cohérence et d'efficacité, le PPRT d'ESSO et de la STCM est donc élaboré en commun.



Les sites industriels ESSO SAF et STCM, situés dans la zone d'activités de Toulouse Fondeyre, font l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques commun. Des panneaux d'information sont disponibles en mairie de quartier «Minimes».

Une réunion publique est prévue le lundi 5 octobre 2015 à 18h00, à la Maison de la citoyenneté, 4, place du marché aux cochons, 31200 Toulouse.

Pour plus d'information :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>

